

ALGERIA



الجزائر

Permanent Mission of Algeria
to the United Nations
New York

بعثة الجزائر الدائمة
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Déclaration de
S. E. M. Djamel Moktefi
Ambassadeur, Représentant Permanent
Adjoint de l'Algérie
sur le thème : coopération internationale touchant
les utilisations pacifiques de l'espace
New York, le 16 octobre 2014

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation se réjouit de vous voir présider notre Commission et vous félicite, ainsi que Secrétariat, pour le parfait déroulement de nos travaux consacrés à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.

C'est également pour moi un grand plaisir de relever la présence, parmi nous aujourd'hui, du Président du Comité des Nations Unies des Utilisations Pacifiques de l'espace Extra-Atmosphérique (COPUOS), M. Azzedine Oussedik. J'en profite pour le remercier pour sa présentation exhaustive du rapport de la 57^e session du COPUOS et du projet de Résolution y afférent, à travers lesquels, il a mis en relief les activités principales de ce Comité qui œuvre pour la promotion de la coopération internationale pacifique dans le domaine spatial.

Mes félicitations s'adressent également à Mme. Di Pippo, Directrice du Bureau des Nations Unies pour les Affaires Spatiales ainsi qu'à son équipe.

Permettez-moi, enfin, de féliciter le Belarus et le Ghana pour leur adhésion en tant que nouveaux membres du COPUOS.

Monsieur le Président,

L'Algérie a adopté en 2006 son Programme Spatial National qui constitue un instrument de référence en matière de politique spatiale, et un moyen d'appui au développement durable. Ce Programme vise, notamment, à :

- Développer les capacités industrielles de la nation ;
- Satisfaire les besoins nationaux dans divers domaines ;
- Maitriser les connaissances et le savoir-faire.

Les projets mis en œuvre en Algérie dans le domaine spatial s'inscrivent dans l'optique de faire des technologies spatiales un moyen d'accélération pour la réalisation des objectifs de développement socio-économique, tout en favorisant la coopération internationale et régionale dans ce domaine.

La mise en œuvre du Programme Spatial National a connu une intensification des activités durant l'année 2014.

Au titre des systèmes spatiaux, l'Algérie a entamé sa première opération d'intégration de satellite par une équipe d'ingénieurs algériens au Centre de Développement des Satellites d'Oran, inscrite au titre du programme Alsat-2B et a entamé la mise en œuvre du projet d'intégration du second satellite Alsat-1B en Algérie.

S'agissant des applications spatiales, plusieurs projets de développement ont été menés en collaboration avec les secteurs concernés, dans différents domaines tels que les risques majeurs, les ressources naturelles et les Systèmes d'Information Géographique, notamment, l'évaluation des superficies touchées par les feux de forêts, la réalisation d'un SIG dédié au suivi des instruments d'urbanisme et des programmes d'habitat, et la réalisation d'un Atlas algérien du gisement solaire à partir de l'imagerie satellitaire et des SIG.

Les activités de formation et de recherche continuent de bénéficier d'efforts, y compris la formation de haut niveau dans les domaines des technologies spatiales et leurs applications, menées au niveau de l'Ecole Doctorale des Technologies et Applications Spatiales.

Au plan régional, l'Algérie appuie toutes les initiatives en vue de promouvoir la coopération interafricaine dans le domaine des technologies et applications spatiales au service du développement durable de l'Afrique.

A ce titre, l'Algérie apporte sa contribution aux différentes actions initiées par le Bureau des Nations Unies pour les Affaires Spatiales visant le développement d'un cadre scientifique, technique et juridique au niveau de l'Afrique et d'autres régions avec lesquelles ont été conclues différentes actions de coopération.

A titre d'illustration, un accord portant création d'une constellation de satellites d'observation de la terre pour la gestion des ressources africaines et de l'environnement (ARMC), a été signé à Alger en décembre 2009, entre l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigeria.

Cette constellation de satellites contribue à la connaissance et à la gestion rationnelle des ressources indispensables à la consolidation du processus de développement dans la région et à la lutte contre la pauvreté initiée, comme prévu par le programme NEPAD de l'Union Africaine, à travers une couverture en données satellitaires et la fourniture de services à moindre coûts dans des délais très courts.

Par ailleurs, et à l'initiative de l'Algérie, un projet de réalisation d'un satellite d'observation de la terre a été approuvé lors du 17^e Sommet des Chefs d'Etats Arabes, tenu à Alger en mars 2005. Depuis son lancement, ce projet a fait l'objet de plusieurs étapes de discussions et de validation aussi bien technique qu'institutionnelle.

L'Algérie participe également à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies de Prévention et de Gestion des Catastrophes Majeures par l'Outil Spatial (UN-SPIDER), suite à la signature d'un Accord avec le Bureau des Affaires Spatiales. Cet Accord s'est concrétisé par l'installation, à Alger, du Bureau d'Appui Régional, qui est opérationnel depuis l'année 2011.

Monsieur le Président,

L'Algérie suit avec grand intérêt les questions examinées au niveau du COPUOS et de ses deux Sous-Comités, et apporte sa contribution aux travaux de ces Organes en vue de promouvoir les activités spatiales pacifiques au service du développement durable et du bien être de l'humanité.

Dans ce contexte, la délégation algérienne rappelle l'importance :

- De définir et de délimiter l'espace extra atmosphérique, eu égard à son étroite corrélation avec l'espace aérien national, la prévention et la gestion d'éventuels conflits en liaison avec les activités spatiales ;
- De garantir un accès équitable aux positions orbitales, basées sur les principes d'utilisation pacifique et de non appropriation de l'espace extra-atmosphérique. L'objectif étant de mettre un terme au fait accompli inéquitable du « premier arrivé, premier servi » dans l'utilisation de l'orbite géostationnaire des satellites ;
- De lutter contre le danger que représente la prolifération des débris spatiaux tout en veillant à ne pas entraver le développement des capacités naissantes dans le domaine spatial des pays en développement. Aussi, la délégation algérienne se prononce pour une mise en œuvre volontaire des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination inter-institutions sur les débris spatiaux ;

- De mettre en place un cadre réglementaire régissant la commercialisation des données satellitaires à haute résolution pour prévenir une utilisation malveillante qui porterait atteinte aux personnes et aux biens.

En conclusion, je me félicite de la qualité des travaux menés au sein du COPUOS.

Jé vous remercie pour votre attention.